

11 ÉTABLISSEMENTS RÉCOMPENSÉS

La secrétaire d'État à l'Économie, Francine Closener, a remis le 24 novembre dernier les certificats aux hébergements touristiques répondant aux critères pour l'attribution de l'EcoLabel.

Cette année, 11 établissements du secteur du tourisme, dont trois hôtels, quatre campings, deux auberges de jeunesse et deux hébergements de groupe, se sont vu décerner le certificat EcoLabel. En fonction du résultat obtenu lors de l'audit, les établissements sont classés en trois catégories, à savoir « Or », « Argent » et « Bronze ».

Cette année, quatre établissements ont atteint le niveau « Or », six le niveau « Argent » et un établissement le niveau « Bronze ».

Les entreprises auditées avec succès auront le droit d'apposer la plaque EcoLabel pendant trois ans sur leur établissement. Le label guidera le choix des clients souhaitant séjourner dans des établissements touristiques écologiques.

Francine Closener a félicité les gérants des établissements et les a remerciés pour leur engagement exemplaire en faveur du climat et de l'environnement : « J'encourage les entreprises à poursuivre la voie engagée, contri-



buant ainsi à développer et à promouvoir un tourisme éco-responsable de qualité au Luxembourg. Par ailleurs, un certain nombre de mesures sont actuellement à l'étude afin d'augmenter l'attrait, la visibilité et la valeur futurs de l'EcoLabel. »

Pour satisfaire aux exigences de l'EcoLabel, les entreprises

doivent répondre avec succès à près de 80 critères et transposer des actions concrètes dans des domaines aussi variés que l'eau, l'énergie, les déchets, le nettoyage et l'approvisionnement. ●

www.ecolabel.lu